

## 2<sup>ème</sup> PROPOSITION DE LA DIRECTION MERCREDI 22 MARS

### Info direction

La direction a décidé de prendre du repos compensateur aux salariés pour la semaine de chômage du mois de mars (S13).

La CGT est intervenue en précisant que suite à l'accord « journée de solidarité » la direction s'était engagée à ne pas prendre d'heures pour le chômage sur les compteurs « heures traditions » et « repos compensateur ».

La direction et les deux représentants sociaux qui ont signé l'accord, précisent que la demande de chômage partiel avait été demandée avant l'existence de cet accord... donc ils estiment que la prise de RC par la direction est tout à fait justifiée... « NO COMMENT »

#### Non cadre :

- Augmentation Générale (AG) : **0,45% au 1<sup>er</sup> avril**
- Augmentation Individuelle + promotion (AI) : **0,55 % au 1<sup>er</sup> juillet**

#### Cadre:

- Augmentation Individuelle (AI) : **1 % au 1<sup>er</sup> juillet**

#### Prime équipe :

- **+ 0,45 %**

La direction est d'accord, sur le principe, pour que des salariés volontaires travaillent en équipe de nuit fixe afin de permettre à d'autres d'être en 2x8.

Elle accepte également les horaires variables, pour la normale, avec une prise de poste effective en 7h30 et 8h30.

#### **Suite aux revendications de la CGT :**

- Le repos compensateur de nuit passe de 5 minutes à 10 minutes, soit 2 jours par an.
- La direction confirme que les changements de coefficients seront hors budget pour les salariés dont le salaire est trop bas pour atteindre le mini du coefficient supérieur.

D'autre part, la CGT a demandé que toutes les primes soient revalorisées et pas seulement la prime d'équipe. Nous avons également demandé de connaître le nombre de salariés qui serait susceptible à un changement de coefficient.

Reprise des négociations à 14h15.